



Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée

140 | 2016

Arbitrage et conciliation dans l'Islam médiéval et moderne

La conciliation dans les conflits entre émirs du sultanat mamelouk au tournant des xv^e et xvi^e siècles

The Role of Conciliation in Conflict Resolution among the Emirs of the Mamluk Sultanate at the turn of the 15th and 16th Centuries

Clément Onimus



Éditeur

Publications de l'Université de Provence

Édition électronique

URL : <http://remmm.revues.org/9726>

DOI : 10.4000/remmm.9726

ISSN : 2105-2271

Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2016

Pagination : vol 140, 211-226

ISSN : 0997-1327

Référence électronique

Clément Onimus, « La conciliation dans les conflits entre émirs du sultanat mamelouk au tournant des xv^e et xvi^e siècles », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 140 | décembre 2016, mis en ligne le 30 janvier 2017, consulté le 04 mai 2017. URL : <http://remmm.revues.org/9726> ; DOI : 10.4000/remmm.9726



Les contenus de la *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* sont mis à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International.

Clément Onimus*

La conciliation dans les conflits entre émirs du sultanat mamelouk au tournant des XV^e et XVI^e siècles

Résumé : Au tournant des ^e et ^e siècles, les émirs du sultanat mamelouk s'opposèrent la *fitna* *fitna*, la conciliation (*sulh*) était un élément central acteurs, sultan, intercesseur, négociateur, intervenaient dans un processus de médiation

Mots-clés : émir, médiation, *sulh*, *fitna*, rituel, interaction, clientélisme

Abstract: *The Role of Conciliation in Conflict Resolution among the Emirs of the Mamluk Sultanate at the turn of the 15th and 16th Centuries*

*



materially res aping t e Mamluk political scene

Keywords:

Introduction

iqṭāʿ-

étaient eux-mêmes pour la plupart d'anciens mamelouks ayant gravi les grades militaires¹

nāʾib al-salṭana),
atābak al-ʿasākir),

d'émir des armes (*amīr silāḥ*), d'émir de l'écurie (*amīr akhūr*), de porte-écritoire (*dawādār*

émirs²

iqṭāʿ

élevé de clients avec l'intention d'englober l'ensemble de la société émirale dans leur réseau

fitna

fitna

Mais sous les Mamelouks, la *fitna*
ʿulamāʾ

1

2

Zubda

3

e/ e

batailles rangées⁴

e_ e/ e_ e

6

donc, le sultan ou l'émir dominant proclamait l'*amān* par le truchement de *šerāts*

šulḥ
fitna

processus
amān

fitna
šulḥ

fitna

mašlaḥa

car si la

nos sources, les '*ulamā*'

šulḥ

plusieurs historiens modernes ont développées dans leurs travaux sur le sultanat

4

fitna

5

6

mustabidd

istibdād

7

amān

8



Au tournant des $e_- e^+ e_- e^+$
de cette étude, plus d'une trentaine de ces conciliations sont mentionnées dans les

semble *a priori*

de conciliation peut-il être appréhendé dans une perspective interactionniste ?

La situation de conciliation

iqṭā'

société émirale¹⁰

Badā'i',

Badā'i',

11

12

¹⁰ On trouve une multitude de ces *fitna*

11

12

13

Badā'i',



possible et ils devaient trouver un lieu neutre où l'arbitrage pouvait être libre de

yas'al fī l-ṣulḥ) par l'entremise de l'émir de
Badā'i',

lieu et en un temps particulier, la situation d'interaction a changé de nature pour

Les intermédiaires

Le jugement du sultan

mazālim

par les cadis (*sharī'a*)

siyāsa
14

Par exemple, en 875/1471, le sultan fut saisi d'un différend entre le gouverneur et le commandant de la citadelle d'Alep et donna raison au second (Ibn Iy s, *Badā'i'*, III : 53). De la même façon, en 909/1504, une dispute éclata entre l'émir des armes Qurqm s et le commandant en chef Qayt : le premier accusa le second d'avoir délibérément laissé s'échapper les fils du prince de La Mecque qui étaient prisonniers dans sa demeure. Le sultan se chargea de restaurer la concorde entre les deux rivaux (*dakhala bayna-humā al-sultān bi-l-ṣulḥ fa-iṣṭalahū ṣulḥan* : « le sultan intervint entre eux comme conciliateur, et ils se réconcilièrent ») (Ibn Iy s, *Badā'i'*, IV : 62). Pour pouvoir juger en toute équité, le sultan était parfois incité à ordonner qu'une enquête soit menée pour départager les deux parties. Ainsi en 921/1515, quand une querelle éclata entre le gouverneur de Afad, ar b y et le commandant en chef, S d n al-'Aj m (Ibn Iy s, *Badā'i'*, IV : 437). Assurer la paix intérieure et empêcher l'éclatement de la *fitna* étaient des aspects essentiels de la fonction souveraine. L'appel au sultan pour juger était ainsi souhaité par les émirs car tous savaient que le souverain avait la capacité politique et symbolique de faire exécuter et respecter sa décision, éventuellement par la force. Un tel jugement permettait de criminaliser la révolte et d'en faire l'objet de peines judiciaires¹⁵. On craignait ainsi que l'absence du souverain ne provoque l'éclatement de discordes entre les émirs au point que les sujets s'émerveillèrent, en 882/1477, que la paix se maintienne dans de telles circonstances (Ibn Iy s, *Histoire*, II : 151). Le recours au jugement du sultan n'était pas toujours inspiré par le souci de la justice souveraine. Il s'agissait plutôt de tâcher, dans une situation d'hostilité indécise, d'engager sur la balance tout le poids du pouvoir militaire et politique du sultan, de manière à influencer le rapport de force. En faisant mine de faire appel au jugement du souverain, les émirs n'hésitaient pas à calomnier leur concurrent, l'accusant de fomenter une rébellion¹⁶, de façon à ce que le sultan ne fût plus juge mais partie prenante du conflit. Jo Van Steenbergen montre ainsi, pour l'époque du sultan al-N ir Mu ammad (710-741/1310-1341), le rôle crucial du sultan et des relations interpersonnelles que chaque émir construisait avec lui, dans l'organisation de cette élite militaire tant du point de vue de l'accession au pouvoir que de la résolution des querelles politiques (Van Steenbergen, 2005 : 195-199). Dans le cas du jugement, l'interaction conflictuelle entre deux émirs changeait de nature avec l'intervention du sultan. Un des deux adversaires devenait un rebelle et l'exclure du jeu politique devenait la prérogative d'un des acteurs qui, en tant que souverain, devait être secondé par tous.

Badā'i'

15

16

Le sultan pouvait donc, pour restaurer la concorde, assumer son rôle de juge suprême des émirs. À de nombreuses reprises dans l'histoire du sultanat, le pouvoir effectif fut aux mains d'un émir dominant ou d'une coterie d'émirs alliés ou concurrents alors que le sultan, mineur ou impuissant, ne détenait qu'une autorité légitime¹⁷. En 884/1479, l'émir dominant était Yashbak. C'est à ce titre qu'il organisa la réconciliation entre deux émirs en conflit – alors que le pouvoir souverain était défaillant (Ibn Iyās, *Badā'i'*, III : 148). L'exemple est significatif de l'ambiguïté de ce type de situation : il est difficile de déterminer si l'émir dominant agit comme un juge, c'est-à-dire en ayant un pouvoir de coercition, une capacité de contraindre une des parties à comparaître et d'imposer sa sentence aux deux, ou s'il agit en tant qu'arbitre, c'est-à-dire si les deux parties avaient fait appel à lui d'un commun accord. En fait, l'équivocité de son statut relève celle du jugement du sultan. Dans les deux cas, la coercition était contrebalancée par l'autonomie politique de chaque émir : toute sentence risquait de provoquer l'éclatement de la *fitna* et d'anéantir le processus de paix.

L'intercesseur

intercession (*shafā'a*)

sultan ou de l'émir dominant, intercède pour obtenir le pardon et la réintégration du

amān
Badā'i'

Badā'i'

ni'ma

khidma

khidma

khil'a

Badā'i'

En 879/1474, deux émirs, le porte-écritoire Yashbak et le vizir Khushqadam, se querellèrent. Yashbak refusa de monter à la citadelle pour participer à l'audience du sultan. De crainte que la *fitna* n'éclate, le commandant en chef de l'armée, Azbak, organisa la réconciliation. Il réunit plusieurs émirs pour se rendre chez Yashbak et intercédâ auprès du sultan qui, à son tour, honora Yashbak a i n que Khushqadam lui-même n'ait pas d'autre choix que de l'honorer aussi et obtenir ainsi la paix (Ibn Iy s, *Badā'i'*, III: 97). L'exemple est signi i catif du rôle complexe que jouaient les intercesseurs. En l'occurrence, deux intermédiaires assumèrent deux étapes distinctes de la conciliation: alors que la *fitna* se pro i lait, un émir réalisa symboliquement la réintégration d'un pair dans le collège des émirs et intercédâ auprès du sultan, ce qui l'amena à intervenir à son tour pour donner raison à cet émir contre son rival. Et la paix fut préservée. Les intercesseurs n'étaient donc pas seulement des porte-parole. Ils intervenaient dans le processus, organisaient les conditions permettant la paci i cation et parfois menaient les négociations, non sans y engager leurs propres intérêts.

Les médiateurs

ad hoc

khāṣṣakī

Badā'i'

fatwā

I'lām

position de garants de la paix intérieure mais surtout ils ne prenaient pas parti

muṣallā (un lieu

I'lām

I'lām

ils étaient secondés par d'autres membres de l'élite religieuse lors de ces missions

Le processus de négociation

Sultan, émirs belligérants, intercesseurs, médiateurs composaient les *dramatis personae*

Badā'i' *iqṭā'* (*ibid*,
pardon et l'amnistie d'un émir dominant envers un rebelle²¹



I'lām *Badā'i'*,

Badā'i'

26

de

l'accord par la crainte de la damnation éternelle comme par exemple le serment
Badā'i'

avoir lieu dans le même processus de réconciliation comme ils pouvaient être

26

27

28



fitna était structurante dans l'organisation de ce groupe, autant la reconnaissance

Conclusion

ṣulḥ des émirs mamelouks au tournant des e/ e

- jugement sultanien parce qu'il reposait bien souvent sur une intervention et des honneurs accordés par le sultan ;
- arbitrage parce que, dans ce régime où chaque émir était assez autonome politiquement pour contester l'autorité du sultan, le jugement de ce dernier ne s'imposait qu'avec l'accord des plaideurs ;
- conciliation parce que la négociation et l'intervention sultanienne n'étaient acceptées que dans la mesure où elles permettaient de trouver un moyen terme en préservant l'honneur de chacun ;
- accord diplomatique parce qu'entre les émirs belligérants, les alliances et capitulations prenaient souvent l'apparence de relations diplomatiques entre princes étrangers.

ṣulḥ

Références bibliographiques

Sources

Zubda kashf al-mamālik

Badā'i' al-zuhūr fī waqā'i' al-duhūr ^e

—, *Badā'i' al-zuhūr fī waqā'i' al-duhūr*, 4^e
nde

—, *Histoire des Mamelouks circassiens*

*I'lām al-warā biman
wulī nā'iban min al-Atrāk bi-Dimashq al-Shām al-kubrā*
nde

Études

Le règlement des conflits au Moyen Âge, XXXI^e Congrès de la SHMES (Angers, juin 2000)

*Valeur et
distance. Identités et sociétés en Égypte*

*La Grande Discorde, Religion et politique dans l'Islam des
origines*

*Liens personnels, clientélisme et réseaux de pouvoir
dans le sultanat mamelouk (milieu XIII^e-fin XIV^e siècle)*

Sc midt, *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*

—, *Violence et ordre public au Moyen Âge
Les rites d'interaction*

The Mamluks in Egyptian politics and society, Cambridge, Cambridge

—, *International Journal of
Middle East Studies* ^o
*The Middle East in the Middle Ages. The early Mamluk
Sultanate, 1250-1382*



A Turning Point in Mamluk History, The Third Reign of al-Nāṣir Muḥammad ibn Qalāwūn, 1310-1341

- Julien, 2000, *Reconstruire la maison du sultan, 1350-1450. Ruine et recomposition de l'ordre urbain au Caire*
—, 2014, *Les Mamelouks*
- Bernadette, 2012, *Délinquance et ordre social. L'État mamelouk syro-égyptien face au crime à la fin du IX^e-XV^e siècle*, Bordeaux,
—, *Hadiyat al-'aqd al-qāṣir ilā al-malik*
al-Nāṣir Annales Islamologiques
—, *Les civils et l'administration dans l'État militaire mamelouk*

Faire la paix au Moyen Âge. Discours et gestes de paix pendant la guerre de Cent Ans

Les émirs dans le sultanat mamelouk sous les sultans Barqūq et Faraḡ (784-815-1382-1412), Restauration sultanienne et conflits émiraux

Protectors or praetorians? The last mamlūk sultans and Egypt's waning as a great power

Mamlūk Studies Review
The Anthropology of Justice: Law as Culture in Islamic Society

Public Violence in Islamic Societies. Power, Discipline, and the Construction of the Public Sphere, 7th-19th Centuries CE

- Jo, 2006, *Order out of Chaos; Patronage, Conflict and Mamluk Socio-Political Culture, 1341-1382*
—, *Mamluk Studies Review,*

Annales Islamologiques